

AMENDEMENT

DATE : 12/04/2019

DATE DE RECEPTION :

AMENDEMENT N° : 4T410-002

PROPOSITION DE : 0UNM4 - QUIMPER TX CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE - SERV-PUB - 29 - voix: 277

REDACTION INITIALE :

410. Un syndicalisme dans son temps ne se borne pas à sa présence sur les réseaux sociaux, mais est capable, par exemple, de construire des plateformes d'échanges entre les syndicats, des entreprises donneuses d'ordres, entreprises sous-traitantes, pour mener des batailles communes et gagner une vraie responsabilisation sociale des donneurs d'ordres: une syndicalisation où le numérique est un outil de mutualisation, d'expériences et de luttes syndicales.

REDACTION PROPOSEE :

410. Un syndicalisme dans son temps ne se borne pas à sa présence sur les réseaux sociaux, mais est capable, par exemple, de construire des plateformes d'échanges entre les syndicats, des entreprises donneuses d'ordres, entreprises sous-traitantes, pour mener des batailles communes et gagner une vraie responsabilisation sociale des donneurs d'ordres: une syndicalisation où le numérique est un outil de mutualisation, d'expériences et de luttes syndicales. **La pratique du militantisme doit se faire en cohérence avec les valeurs qu'on défend. Cela passe par l'utilisation de formats ouverts, de logiciels libres, de service en ligne fournis par des organisations qui n'exploitent pas leurs salariés et paient leurs impôts. Par ailleurs la formation au numérique doit être une composante de la formation syndicale afin de maîtriser les outils utilisés.**

COMMENTAIRE :

De la même manière qu'on ne distribue pas un tract avec la voiture du patron. C'est plus difficile d'utiliser des logiciels libres car ils sont moins répandus et que nombre de militants manquent de formation au numérique. Mais on peut prendre une autre comparaison : un militant Cgt arrive dans une entreprise où la Cfdt fait 95% et la Cgt 5%. Il se syndiquera à la Cgt, il ne met pas ses idées en berne sous prétexte que c'est plus compliqué.

AVIS DE LA COMMISSION

Accepté en l'état

Motif

Modification

Refusé